

République Française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

COMMUNE DE BATZENDORF

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : 0

Séance du 20 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt mai à 20h le conseil municipal régulièrement convoqué le 16 mai 2019, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie

sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance : M. Joseph BUR, M. Jean-Luc KAPFER, Mme Marie-Laure PFEIL, Mme Nathalie ANTONI, Mme Laurence BENDER, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Jean-Noël BURG, M. Sébastien FUCHS, Mme Simone LATOURNERIE, Mme Tania LAZARUS, Mme Estelle OHLMANN, M. Mathieu TRAUTTMANN.

n°1.- Délibération 2019/18 (Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées)

objet : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal à chacune de ses séances doit désigner son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Simone LATOURNERIE comme secrétaire pour la séance de ce jour.

n°2.- Délibération 2019/19 (Domaine et patrimoine – acquisitions)

objet : Autorisation de signature d'un protocole d'accord en vue d'une acquisition foncière au 49 rue Principale

Le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du réaménagement de la rue Principale, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, visant notamment à sécuriser et faciliter le déplacement des piétons en les rendant accessibles aux personnes à mobilité réduite par la création de trottoirs aux normes, il est nécessaire d'élargir l'emprise de la voirie publique au droit du 49 rue Principale par l'acquisition d'une bande de terrain d'une surface de 0,76 are. Dans l'attente de l'établissement du projet d'acte notarié relatif à cette transaction foncière et afin que les travaux de voirie engagés puissent se poursuivre à ce niveau, le Maire sollicite auprès du Conseil municipal l'autorisation de signature d'un protocole d'accord avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 8 voix pour et 5 abstentions, autorise le Maire à signer, dans le cadre du réaménagement de la rue Principale, un protocole d'accord avec Messieurs Michel et Guillaume DETTWILLER en vue de l'acquisition par la Commune d'une bande de terrain au droit du 49 rue Principale pour une surface de 0,76 are au prix de 14 000 € l'are ainsi que la prise en charge par la collectivité de la réalisation de longrines en limite de leur propriété.

Compte rendu du Maire sur l'utilisation de sa délégation

Le Maire donne lecture de la décision prise dans le cadre de sa délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales accordée par délibération du 24 avril 2014, et qui s'est traduite par :

la décision n°2019/01 du 25 avril 2019 acceptant le versement d'un montant de 1 681,68 € par l'assurance GROUPAMA en règlement de l'intervention d'un électricien sur les panneaux rayonnants du plafond de la salle polyvalente suite à un dégagement de fumée survenu en février 2019.